

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	9

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le NEUF mars 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Absents : Nicole FAURE,

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 9

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-13-03/ 08 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 22223 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune d'Ornon ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ornon ;

Commune d'Ornon - COMMUNE D'ORNON - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	517 414,78	388 777,30	904 192,08
	Recettes réalisées (1)	B	301 327,78	411 103,91	712 431,67
	Restes à réaliser	C	22 179,64	0,00	22 179,64
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	629 039,88	752 695,41	1 382 035,29
	Dépenses réalisées (1)	E	270 091,40	353 807,21	623 898,61
	Restes à réaliser	F	358 948,48	400 888,20	759 836,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	31 236,36	57 296,70	88 533,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	111 825,12	368 213,11	479 038,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	142 061,48	425 510,81	567 572,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 128,14	0,00	2 128,14
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	144 189,62	425 510,81	569 700,43

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

77000 - ORNON

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	111 625,12		31 286,36		142 911,48
Fonctionnement	368 218,11		57 296,70	0,15	423 514,96
TOTAL I	477 843,23		88 583,06	0,15	566 406,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	477 843,23		88 583,06	0,15	566 406,44

Dissolution SIETGE03 11/12/2024 et intégration résultats

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors la présence de Madame le Maire, le conseil municipal,

A la majorité ou unanimité des suffrages exprimés, 9 voix pour s'étant manifestées, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique provenant du comptable et relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ornon et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD

